

Chabb-e-Baraa'at

Chabb-é-Baraa'at ou Lailat-oun-Nisf min Cha'baan (15ème nuit de Cha'baan) est une nuit remplie de bénédictions où il est recommandé de faire beaucoup de Ibaadaat. Et puis il est aussi recommandé de jeûner pendant le jour (du 15ème Cha'baan).

Les ahaadice suivants nous donnent une idée de la grandeur de cette nuit :

IBNE-MAADJAH ET 15ÈME NUIT DE CHA'BAAN

Hadice de Hazrat A'li (Radiyahou anhou), Raçouloullah (Sallallaahou A'laihi Wasallam) dit que lorsqu'arrive Nisf-é-Cha'baan, il faut faire qiyaam (rester éveillé et faire Ibaadah) pendant la nuit et jeûner pendant le jour car Allah Ta'aala descend au Asmaa-é-Dounyaa (ciel plus proche de la Terre) dès le coucher du soleil et proclame en ces termes :

"Y a-t-il quelqu'un qui me demande pardon afin que je lui pardonne ?

Y a-t-il quelqu'un qui me demande le rizq (le vivre) afin que je l'approvisionne ?

Y a-t-il quelqu'un qui est en difficulté afin que je lui en soulage" ?

Allah Ta'aala continue à faire cette proclamation jusqu'à l'apparition de Soubh-é-Saadiq (l'aube).

Hadice de Hazrat Aboû Mouçaa Al Ash'arî (Radiyahou anhou), Raçouloullah (Sallallaahou A'laihi Wasallam) a dit : "Certes la grâce d'Allah est manifeste pendant la nuit de Nisf-é-Cha'baan et Il pardonne à tous à l'exception des moushrikîne (polythéistes) et des rancuniers."

Hadice de Hazrat Aa'ichah (Radiyahou anha), Raçouloullah (Sallallaahou A'laihi Wasallam) a dit : "Certes Allah Ta'aala descend au Asmaa-é-Dounyaa pendant la nuit de Nisf-é-Cha'baan et Il pardonne à plus (de serviteurs) que le nombre des poils qu'il y a sur les troupeaux de la tribu de Kalb."

MOUSNAD IMAAM AHMAD ET 15ÈME NUIT DE CHA'BAAN.

Hazrat Abdoullah bin A'mir (Radiyahou anhou), rapport que Raçouloullah (Sallallaahou A'laihi Wasallam) a dit qu'Allah Ta'aala se tourne vers ses créatures pendant la nuit de Cha'baan et Il pardonne à tous Ses serviteurs à l'exception de deux catégories de personnes - Les rancuniers et ceux qui se suicident.

Il y a plusieurs autres ahaadice rapportés sur les vertus de cette nuit. Il n'y a pas de doute que c'est une nuit bénie qu'il faut consacrer à l'Ibaadah.

Les musulmans sont instamment conseillés de ne pas se laisser bernier par certains qui veulent faire accroire que cette nuit n'a rien de spécial. Nous tenons à rassurer tout musulman digne de ce nom et soucieux de se faire pardonner que c'est une grande nuit et qu'il ne faut pas la laisser passer dans l'insouciance et sans se faire pardonner.

A ce stade il serait bon de préciser qu'Allah Ta'aala ne pardonne pas certaines catégories de personnes à moins qu'ils ne fassent un Taubah (repentir) sincère. Ces personnes sont les polythéistes (moushrikîne) sorciers, devins, usurers, rancuniers, alcooliques, avarés, ceux qui désobéissent à leurs parents, qui portent des pantalons dépassant la cheville, qui rompent les relations familiales et qui commettent l'adultère.

Qu'Allah Ta'aala nous protège de ces péchés. Qu'Il nous donne la Taufiq de faire un Taubah sincère, qu'Il nous pardonne tous et nous accorde tous les bénédictions que renferme cette nuit. (Aamîne)

[EXTRAIT DE AL HAADÎ Vol.1 No.5]



JAMIAT-UL-ULAMA DE MAURICE

Cnr. Penang & Sumatra Street, Port Louis, Mauritius,
Tel: 240-0439 / Mob: 58622015

<http://www.jamiat-ul-ulama.org> / Emails: jamiat@intnet.mu / jamiathalal@intnet.mu

